



AVIS

DEMANDE POUR L'ABATTAGE D'UN ARBRE

Mmes Laurence Perret et Cendrine Bomba, propriétaires de la parcelle No 2098, à la Rte de l'Abbaye 14, demandent à la Municipalité l'autorisation de faire abattre un pin.

Les racines de cet arbre, trop grand pour être en bord de route, causent des dégâts au mur.

La Municipalité se prononcera ultérieurement sur une éventuelle arborisation compensatoire.

Cet avis est affiché pendant vingt jours. Toute personne qui s'opposerait à l'abattage de cet arbre est priée de s'annoncer au bureau du greffe municipal pendant ce délai.

Yens, le 14 septembre 2023/ib

La Municipalité